

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en place de nouveaux baignoires contenant du cyanure relevant de la rubrique 2565-1-b pour développer une gamme sans nickel et des finitions or moins chères sur des montures de lunettes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TRAITEMENT DE SURFACE MOREZIEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr HOCHEDÉ DENIS, PDG

RCS / SIRET

3 3 9 6 7 8 7 0 8 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a et 1.b	Rubriques de la nomenclature des ICPE : 2565 1-b installation de 2 baignoires contenant des cyanures libres: - bain de bronze blanc : 137L - bain d'or 16-18 carats : 123L soit une augmentation de volume de 260L dans la rubrique 2565 1-b

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation de 2 baignoires contenant du cyanure libre et de leur rinçage mort dans la zone dédiée au cyanure libre de l'atelier donc réaménagement de la zone pour regrouper les baignoires contenant du cyanure libre : nouvelles rétentions, nouvelles cuves, nouvelles aspirations et pupitres de commande.

4.2 Objectifs du projet

bain de bronze blanc :

- Répondre à une demande des lunettiers de développer des gammes de traitement sans nickel sur les montures métalliques pour résoudre les problèmes d'allergie de consommateurs
- Diversification dans la maroquinerie où les traitements sans nickel sont la norme

bain d'or 16-18 carats :

- proposer des traitements moins chers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1- suppression d'un bain de rhodium et son rinçage mort
- 2- déplacement de baigns non cyanurés (ruthénium) pour pouvoir agrandir la zone cyanure libre
- 3- agrandissement de 2m de la zone cyanure libre avec installation d'une nouvelle rétention, ajout de 3 cuves sans système de vidange

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bain de bronze viendra en sous couche avant métaux précieux à la place du nickel

les gammes resteront standards avec :

- préparation des pièces brutes avec plusieurs dégraissages, dépassivation et rinçages entre chaque bain
- traitement bronze : passage sous courant dans le bain de bronze, égouttage au dessus du bain, rinçage dans le bain mort associé, et rinçage dans les 2 rinçages courants dédiés au cyanure libre branchés en circuit fermé sur résines échangeuses d'ions
- préparation avec dégraissage, dépassivation et rinçages avant couche finale
- traitement final : passage dans bain d'or, palladium ou ruthénium sous courant puis rinçages associés
- dégraissage léger des pièces traitées et séchage

Le bain d'or 16-18 carats viendra se substituer à un bain d'or classique dans la gamme de traitement , les rinçages en sortie de bain se feront dans la zone cyanure libre

Dans chaque cas, l'utilisation de ces nouveaux bains viendra remplacer celle d'autres bains déjà en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de portée à connaissance relatif aux modifications envisagées dans l'installation ICPE

Suite au décret n°2019-292 en date du 9 Avril 2019 modifiant la nomenclature ICPE, la société Traitement de Surface Morézien est soumise à l'enregistrement.

Nous souhaitons que la procédure de traitement pour instruire la modification de notre installation par notre projet soit celle de l'autorisation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- rajout de 3 cuves dans la zone cyanure libre sur une surface de 1,80*0.64 soit 1.152m2 avec des redresseurs pour les bains de traitement : l'encombrement total au sol est 1.8*1.35= 2.43m2	1.152m2 2.43m2
- une plus grande rétention sous les bains et rinçages cyanurés est installée pour englober les nouvelles cuves de la ligne cyanure libre : 4.5*0.8=3.60m2	3.60m2
- pas de débit d'eau supplémentaire : bains statiques	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

113 route de Buclets à Morbier

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 3 2 ' 18 " 884 Lat. 0 6 ° 0 0 ' 17 " 82

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation modifiée a été autorisée en 1990 pour un volume de 3600 litres (dont 775 litres de cuves mettant en oeuvre des cyanures). Suite à la notification de modifications réalisées, un APC a été délivré en 1997 pour autoriser l'exploitation d'un volume de cuves de 4285 litres. Actuellement, nous exploitons 4499 litres de bains dont 1334 litres de bains contenant des cyanures (tous ces bains ont été installés avant la création de la rubrique 2565-1-b).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional du Haut-Jura
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 410m du site Vallée et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de débit d'extraction supplémentaire
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bains de traitement sont chauffés et ne sont pas munis d'évacuation. Ils sont toujours accompagnés d'un rinçage mort qui sert à faire le niveau du bain pour compenser l'évaporation. Lors de la production, les outillages sont égouttés à la sortie de bain de traitement avant d'entrer dans le rinçage mort donc les entrainements sont récupérés par le bain mort. Puis les outillages passent dans les rinçages courants, les entrainements de
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	bains dans ces rinçages courants sont donc insignifiants. Les rinçages courants seront identiques en nombre à la situation actuelle. Ils sont en circuit fermé sur le système de résines échangeuses d'ions pour la récupération des cyanures libres; ils ne sont vidangés que lors du changement de résines. L'eau vidangée déjà dépolluée par les résines, est envoyée dans la station d'épuration interne où elle est à nouveau traitée avant rejet dans la station d'épuration de Morez. Il n'y aura donc aucun rejet supplémentaire de substances.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bains et leur rinçage mort constituent des déchets dangereux en fin de vie, et seront envoyés chez des prestataires spécialisés et qualifiés : -pour destruction du bain de bronze -pour récupération de l'or et destruction du bain d'or

DA

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Nous avons déjà des filières de traitement des déchets dangereux de type cyanure;
Le bain de bronze a une durée de vie annuelle (voir plus, suivant son utilisation) donc constituera un supplément de déchets une fois par an (voir moins souvent).
Le bain d'or 16-18 carats ne sera remplacé que lorsqu'il perd sa qualité, (en moyenne ce genre de bain a une durée de vie de 10 ans).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- implantation des cuves dans une zone réservée exclusivement aux bains contenant des cyanures libres
- cuve sans système de vidange sur rétention, avec rinçage mort pour limiter les entrainements
- pour le montage des bains : achat ajusté des produits de montage
- rinçages courants en circuit fermé pour piéger les ions cyanures sur des résines échangeuses d'ions
- bains chauffés : doubles sécurités de niveau
- aspiration spécifique aux bains contenant des cyanures libres sur chaque cuve de traitement
- détecteur d'acide cyanhydrique à prévoir
- le plan de surveillance des effluents demande une analyse des cyanures libres tous les jours
- les filières de déchets sont déjà en place
- les nouveaux traitements viendront se substituer à d'autres (nickel et or 22 carats) donc les prélèvements d'eau n'augmenteront pas
- les horaires de fonctionnement de l'atelier ainsi que le nombre de personnes y travaillant, ne seront pas modifiés

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rajouter deux cuves de bains cyanurés est très limité, il n'entraîne aucune extension de l'atelier.

Nous travaillons déjà avec des cyanures, tous les équipements nécessaires à leur utilisation sont déjà en place et ont prouvé leur efficacité.

Il ne modifie pas le fonctionnement de l'atelier, n'a pas d'impact sur la biodiversité ou en terme de nuisances sonores, vibrations, odeurs, trafic...

TSM est implanté dans le parc naturel régional du haut jura, mais n'est pas situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique et de protection d'un captage d'eau, ou à proximité d'un site inscrit ou classé au patrimoine mondial.

Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulon

le,

14/4/2022

Signature



**Traitement
Surface
Morézien**

113, Route des Buclets - 39400 MORBIER
Tél. 03 84 33 28 42 - Fax 03 84 33 02 67
S.A. au Capital de 200.000 Euros
SIRET 339 678 708 00019 - APE 285 A